

DÉCISION N°D-2024-175

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE AVEC SUR MESURE SPECTACLES

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise « SUR MESURE SPECTACLE » un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « La Magie rapprochée » de Grégory DEL RIO,

DÉCIDE

Article 1 : de signer un contrat avec l'entreprise « SUR MESURE SPECTACLE », située 58 chemin du Murger à Jamais – 91620 LA VILLE DU BOIS pour la représentation du spectacle « La Magie rapprochée » de Grégory DEL RIO le 17 janvier 2025 à la salle des Fêtes de Carrières-sur-Seine (1 rue Félix Balet),

Article 2 : de préciser que le montant s'élève à 896,75 € TTC et que les crédits seront prélevés sur l'exercice 2024.

Article 3 : que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 13/12/2024



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Arnaud de Bourrousse".

Arnaud de Bourrousse